



**Remarque**  
 Les secteurs inondés cartographiés concernent les écoulements de l'Armançon.  
 Les autres cours d'eau et drains n'ont pas été étudiés ainsi que les éventuelles remontées de nappe et les débordements liés au réseau d'assainissement. Les résultats présentés ne prennent pas en compte la formation d'embâcles.

**LEGENDE**

- Limite de la zone inondable pour les plus hautes eaux connues (PHEC)
- + - Limite communale
- ▬ Cours d'eau, Canal, Plan d'eau
- ▨ zones urbanisées soumises à un aléa non fort
- ▩ zones urbanisées soumises à un aléa fort, et zones naturelles ou agricoles soumises à un aléa faible, moyen ou fort.

**LAISSES DE CRUES**

148.82m	Cote NGF des plus hautes eaux connues (PHEC)
20/01/1910	Date de l'évènement
148.82m	Cote NGF : crues plus faibles que la centennale
1955	Date de l'évènement

**COTES INTERPOLEES**

148.82m	Cote déduite des laisses de crues des PHEC
---------	--

ECHELLE : 1/5000

D	Mars 2010	QUATRIEME DIFFUSION	
C	Mars 2006	TROISIEME DIFFUSION	
B	Sept 2004	DEUXIEME DIFFUSION	
No.	Date	Désignation et Position	Visa
MODIFICATIONS			



	<b>PLAN DE PREVENTION          DES RISQUES D'INONDATION</b>	Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour AUXERRE, le 05 mai 2010 Le Préfet,
	Plan de Zonage	

Commune de JAULGES		
	Rapport n° : 870058 Juillet 2004	Dessin n° : 2